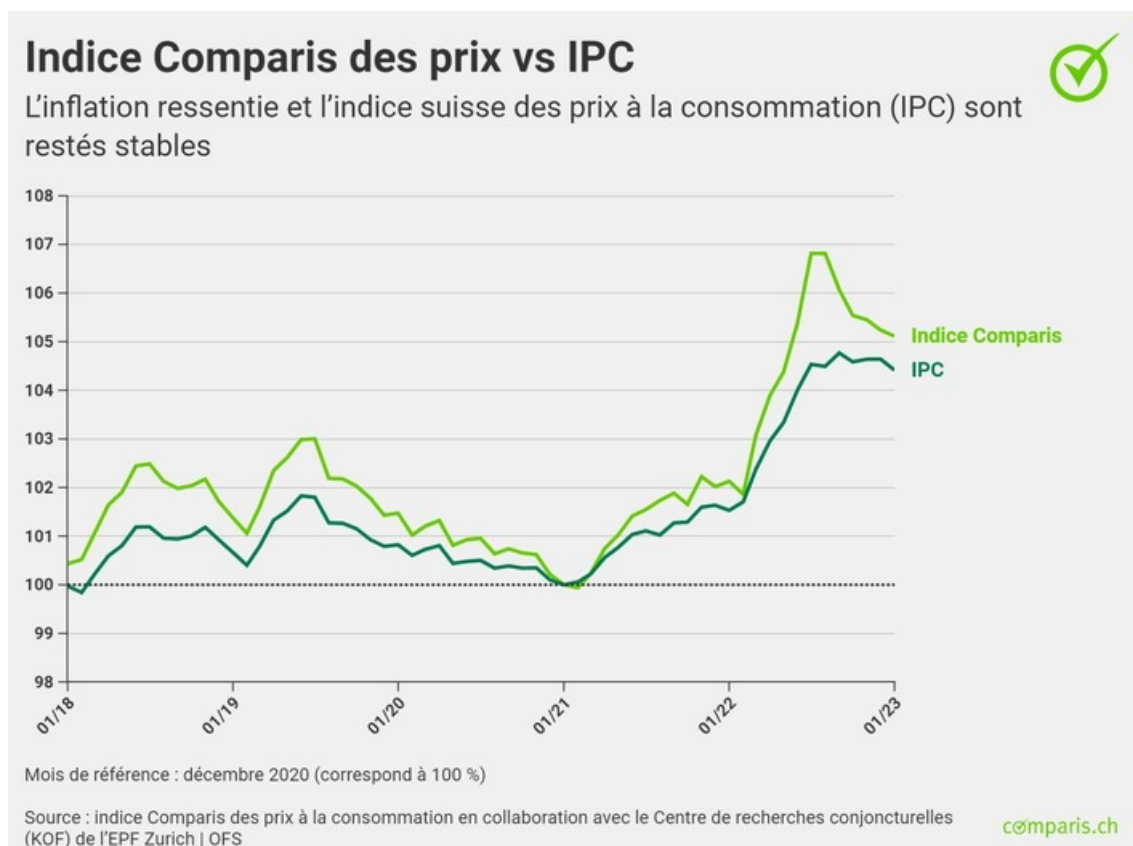


20.01.2023 – 00:30 Uhr

Communiqué de presse : En 2022, la hausse des prix des biens de consommation courante a été bien plus rapide que l'inflation moyenne



Communiqué de presse

Indice Comparis des prix à la consommation décembre 2022

En 2022, la hausse des prix des biens de consommation courante a été bien plus rapide que l'inflation moyenne

En Suisse, l'inflation ressentie a augmenté de 2,9 % en décembre par rapport au même mois de l'année précédente. Selon l'indice Comparis des prix à la consommation*, le renchérissement annuel moyen s'établit à 3,5 % en 2022, un taux nettement plus élevé que celui relevé par l'indice suisse des prix à la consommation (IPC). « Le renchérissement pèse sur le portefeuille des Suissesses et des Suisses dans leur vie quotidienne. Par exemple, les prix des biens de consommation courante et de la mobilité ont augmenté de manière supérieure à la moyenne », déclare Michael Kuhn, expert Argent chez Comparis.

Zurich, le 20 janvier 2023 – L'indice Comparis des prix à la consommation, établi en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich, mesure l'inflation telle qu'elle est ressentie par les consommatrices et les consommateurs. Pour ce faire, seule l'évolution des prix des biens de consommation courante est prise en compte, par exemple ceux des denrées alimentaires, des médicaments ou des vêtements. Le taux d'inflation est calculé sans les facteurs qui l'atténuent, tels que les loyers ou les biens durables.

Ainsi, selon l'indice Comparis des prix à la consommation, les biens du quotidien en Suisse ont augmenté de 2,9 % en décembre 2022 par rapport au même mois l'an passé. L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) rend compte quant à lui d'une hausse de 2,8 %.

Par rapport à novembre 2022, les prix du panier suisse Comparis ont baissé, de 0,1 % précisément (IPC : -0,2 %). Le mois précédent, les coûts des biens de consommation courante avaient baissé de 0,2 % (IPC : pas d'évolution).

Taux d'inflation annuel élevé

Sur 2022, l'inflation annuelle moyenne dont rend compte l'indice Comparis des prix à la consommation s'établit à 3,5 % (2021 : 0,6 %). Cette inflation n'était en revanche que de 2,8 % selon l'IPC (0,6 % l'année précédente). La moyenne annuelle correspond à la moyenne des douze indices mensuels de l'année civile.

L'écart entre l'indice Comparis des prix à la consommation et l'IPC était particulièrement large au cours du premier semestre de l'année, après quoi les deux indices se sont quelque peu rapprochés. « Après une forte hausse des prix des biens du quotidien tels

que le carburant et l'énergie de chauffage, ceux des biens durables tels que le logement ont également augmenté ces derniers mois de l'année 2022 », explique Michael Kuhn, expert Argent chez Comparis. Toutefois, l'inflation annuelle moyenne calculée par Comparis, qui ressort à un taux plus élevé, reflète mieux l'expérience réelle des consommatrices et des consommateurs lors de leurs achats quotidiens.

L'inflation devrait se maintenir à un niveau élevé en 2023

En comparaison internationale, on constate que sur douze mois, le renchérissement a été plus faible en Suisse que dans la zone euro. Selon Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, les prix ont augmenté de 9,7 % dans les pays de la zone euro au cours de cette période (dans l'ensemble de l'UE : +11,1 %). En décembre, le taux d'inflation s'établissait à -0,3 % par rapport à novembre (contre 0,1 % dans l'ensemble de l'UE).

En 2023, l'inflation devrait atteindre 6,1 % dans la zone euro et 7 % dans l'UE. En Suisse, le Secrétariat d'État à l'économie (Seco) table sur un renchérissement de 2,2 % pour l'année en cours. « En comparaison à long terme, l'inflation en Suisse restera élevée, mais nettement inférieure à celle de la plupart des pays européens », déclare M. Kuhn.

La mobilité s'est nettement renchérie sur les 20 dernières années

L'évolution des prix de la mobilité est frappante. Dans ce secteur, les transports aériens ressortent tout particulièrement. La demande et la cherté du carburant ont fait grimper les prix de 33,8 % depuis le même mois de l'année précédente. En comparaison à long terme, les prix actuels des billets sont environ 2,7 % plus élevés qu'il y a 20 ans.

Dans le secteur de la mobilité, ce sont les prix des carburants qui ont le plus augmenté depuis fin 2002, en moyenne de 48,4 %. En décembre, la hausse par rapport au même mois de l'année précédente était de 5 %. En comparaison à long terme, l'entretien et la réparation de véhicules personnels (33,8 %), les transports publics (27,1 %), les autres prestations pour le transport individuel (19,8 %) et les taxis (19,4 %) se sont également nettement renchérés.

« En comparaison à long terme, les prix de toutes les catégories de mobilité ont augmenté nettement plus vite que le renchérissement moyen. Seule exception : les transports aériens. En comparaison à long terme, les prix des billets n'ont que très légèrement progressé en raison des restrictions liées au coronavirus. Mais cette tendance va changer cette année, car les prix élevés du kérosène, les difficultés d'approvisionnement des avions et le regain d'intérêt pour les voyages vont faire grimper les prix des billets », explique l'expert Comparis.

Plus forte hausse de prix par rapport au mois précédent

Le mois dernier, divers produits se sont renchérés. Les prix de la parahôtellerie sont ceux qui ont le plus fortement augmenté, à savoir de 19,9 % (novembre : -3,4 %). Cette hausse s'explique principalement par des raisons saisonnières.

Le sucre (+6,0 %) a lui aussi fait grimper les prix à l'approche de Noël. Et cette hausse n'est pas sans effet : le prix du sucre a ainsi augmenté de 7,1 % par rapport à l'année précédente. Le prix du beurre a également subi une nouvelle augmentation en décembre (+3,3%). Par rapport à l'année dernière, la hausse est ainsi de 9,5 %.

Plus forte hausse de prix par rapport au trimestre précédent

Par rapport au trimestre précédent, ce sont les prix des accessoires pour l'habillement qui ont le plus fortement augmenté (+7,3 %). Les vêtements pour enfants (+5,7 %) et les chaussures pour hommes (+5,7 %) ont également augmenté au 4e trimestre 2022.

Les prix des vêtements pour femmes ont augmenté de 5,6 % et ceux des autres imprimés, de 5,2 %. « Bien qu'il soit courant que ces prix augmentent au quatrième trimestre, fin 2022, ils avaient tous en moyenne dépassé leur niveau de l'année précédente – à l'exception des vêtements pour enfants », explique M. Kuhn.

Les prix élevés de l'énergie se maintiennent

Au 4e trimestre 2022, l'énergie de chauffage (gaz, mazout, bois de chauffage et chauffage à distance) a enregistré une hausse tarifaire remarquable par rapport au même trimestre de l'année précédente. Les prix ont augmenté de 53,5 %. « À court terme, la situation sur ce front va à peine changer. Alors que les prix du mazout devraient se stabiliser à un niveau plus élevé, ceux du gaz restent volatils pour l'instant. Pour le moment, il ne faut pas s'attendre à des baisses drastiques des prix de l'énergie de chauffage », déclare M. Kuhn.

Les transports aériens également ont coûté 24,8 % de plus aux consommatrices et aux consommateurs qu'il y a encore 12 mois. Le prix du carburant a progressé de 15,1 %. Les voyages à forfait et le beurre se sont eux aussi renchérés, de 11,2 % et de 9,7 % respectivement.

Plus forte baisse de prix par rapport au mois précédent

En décembre, le prix de certains produits a reculé. Ainsi, les consommatrices et les consommateurs ont payé leur carburant 6,9 % moins cher qu'en novembre. Le prix du café (commerce de détail) a lui aussi baissé, de 4,8 %.

Les prix du vin mousseux (commerce de détail) (-3,7 %), des jus de fruits ou de légumes (-3,1 %) ainsi que ceux des supports de données et contenus (-3,0 %) enregistrent également un recul.

Plus forte baisse de prix sur douze mois

Il y a douze mois, les consommatrices et les consommateurs payaient les autres prestations pour le transport individuel plus cher

qu'en décembre 2022. Selon l'analyse de Comparis, leurs prix ont chuté de 5,9 % depuis l'année précédente. Les prix des supports de données et contenus ont enregistré la deuxième plus forte baisse (-3,7 % par rapport à décembre 2021).

Les prix des services de télécommunication (-3,7 %), des autres prestations sanitaires (-3,6 %) et des services pour fourniture et entretien du logement (-2,9 %) ont également baissé.

Plus forte inflation chez les couples de 65 ans ou plus sans enfants

Les couples de 65 ans ou plus sans enfants représentent la catégorie pour laquelle l'inflation s'est fait le plus ressentir au cours des douze derniers mois. Le taux de l'inflation telle qu'ils la ressentent par rapport à l'an dernier s'élève à 3,3 %.

Cependant, au mois de décembre, le coût de la vie a baissé de 0,3 % par rapport au mois précédent pour cette catégorie de la population.

Parmi tous les ménages, ce sont les ménages monoparentaux qui, en pourcentage, ressentent le moins le renchérissement. Avec un indice établi à 104,2 points, l'inflation ressentie par les personnes de cette catégorie s'élève à 2,6 % sur les douze derniers mois. « Alors que les couples sans enfants disposent en général de plus de moyens pour vivre dans des logements plus grands et voyager, les familles monoparentales, souvent, n'ont pas cet argent. Mathématiquement, elles ressentent moins le renchérissement, car elles ne peuvent de toute façon pas se permettre bon nombre des biens et des services touchés par la hausse des prix, ou en petites quantités seulement », explique M. Kuhn.

Plus forte inflation chez les personnes qui gagnent bien leur vie

Sur la base des revenus, c'est pour la catégorie qui gagne le plus que le coût de la vie s'est le plus renchéri l'année dernière. Son indice des prix à la consommation a progressé de 3,0 %. En décembre, l'inflation a stagné.

La classe de revenus intermédiaires à élevés a été la moins touchée par le renchérissement. Pour elle, les prix ont augmenté de 2,8 % depuis l'an passé, mais le mois dernier, ils ont baissé de 0,1 %.

Le renchérissement reste le plus élevé en Suisse italienne

La comparaison des régions linguistiques révèle que la Suisse alémanique, la Suisse rhéto-romane et la Suisse romande ont enregistré l'inflation la plus élevée par rapport au même mois de l'année précédente, où elle s'établit à 2,9 %. En décembre, le niveau des prix a baissé de 0,1 %.

Le renchérissement le plus faible par rapport au même mois de l'année précédente a été enregistré en Suisse italienne, où il ressort à 2,8 %. Par rapport au mois précédent, le coût de la vie dans cette région a baissé de 0,1 % en décembre. Avec 104,97 points d'indice, l'inflation en Suisse italienne reste toutefois plus élevée qu'en Suisse alémanique et romande.

*** Indice Comparis des prix à la consommation**

L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) mesure l'évolution des prix sur la base d'un panier représentatif d'environ 1050 biens et services. L'inflation se caractérise par une baisse persistante de la valeur monétaire ou par une augmentation du niveau moyen des prix. L'IPC comprend 12 catégories principales, parmi lesquelles on trouve les investissements à long terme et les loyers. En revanche, les grands postes de dépenses, tels que les primes des assurances sociales ou les impôts directs, ne sont pas pris en compte. L'IPC ne reflète donc pas l'inflation telle qu'elle est réellement ressentie par les consommatrices et les consommateurs.

Établi en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich, l'indice Comparis des prix à la consommation reflète le ressenti de l'inflation en excluant les montants des loyers et les prix des biens durables tels que les voitures de tourisme et les meubles pris en compte dans les données de l'IPC. Par ailleurs, Comparis tient explicitement compte de facteurs tels que le type de ménage, la catégorie de revenus et la région linguistique.

Les données à la base de l'indice Comparis des prix à la consommation sont issues de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) ainsi que de l'enquête sur le budget des ménages (EBM). Les pondérations pour les nouveaux indices de prix sont établies sur la base de l'EBM. Sont ensuite calculés les [indices-chaînes de Laspeyres](#) avec les séries de prix de l'IPC. L'indice de base est celui de décembre 2017 (correspond à 100 %).

Pour plus d'informations :

Michael Kuhn
Expert Consumer Finance
Téléphone : 044 360 53 91
Courriel : media@comparis.ch
comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. Fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler, l'entreprise compte aujourd'hui plus de

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100901627> abgerufen werden.